BLEUETS FIGEAC GYM
1 Place Philibert Renaud
Espace François Mitterrand
46100 FIGEAC
☏ 07.49.66.90.18

Association loi 1901
N° SIRET 434 725 669 00023 / Code APE 9312Z
N° affiliation FFG - FFSA : 76046.057 - 46/06
N° agrément ministériel : 46S96-86
✉ bleuets.figeac.gym@gmail.com

Site Internet : http://club.sportsregions.fr/bleuets-figeac-gym

SAISON 2025-2026

REGLEMENT INTERIEUR

VESTIAIRE

Le ou la gymnaste doit :

- se changer de façon autonome dans les vestiaires (exception pour Baby et Eveil)
- avoir une tenue **PROPRE** et **ADAPTEE** au sport : t-shirt, short, leggings, justaucorps, …
- avoir les cheveux attachés et ne doit pas porter de bijoux,
- avoir à sa disposition une gourde et des mouchoirs si nécessaire.

Il est à rappeler que le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

SALLE D'ENTRAINEMENT

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable, de manger et de marcher dans la zone d'entraînement avec des chaussures autres que celles réservées à la gymnastique.
Seule, la consommation d'eau est autorisée dans la salle et pas à proximité des agrès et du praticable.

PENDANT LES COURS

- Être à l'heure aux entrainements est une marque de respect.
- L'arrivée du gymnaste se fait 10 min avant son cours et ne doit pas quitter la salle sans prévenir son responsable.
- Il lui faut respecter le matériel et participer au rangement à la fin de chaque entraînement.
- Les éducateurs sont les seuls responsables des programmes d'entraînements des différentes sections et de la sélection des compétiteurs.
- Les téléphones doivent être en mode silencieux et stockés dans la boite dédiée ou confiés à une personne de confiance, afin d'éviter tout vol dans les vestiaires.

SECTEUR ANIMATION	SECTEUR COMPETITION
Des animations sont organisées à divers moments de l'année (Halloween, Noel, Hiver, Printemps, …) au-delà des entrainements hebdomadaires. Certaines s'effectuent en présence des parents, d'autres réservées aux adhérents uniquement. Ces animations contribuent à la progression et validation des acquis de l'enfant et sa présence est indispensable pour la dynamique de la vie de l'association. Gala de fin d'année : La présence de votre enfant est fortement attendue lors de la représentation de fin d'année et nous demandons dans le cas contraire d'en être informé au plus tôt.	Le ou la gymnaste doit être motivé(e) et s'engager à participer à toutes les compétitions prévues pour la saison complète (maximum 6 compétitions). Le ou la gymnaste doit faire preuve de rigueur et d'assiduité, par respect pour le cadre technique concerné et pour sa programmation pédagogique annuelle. En cas de non-participation à une compétition (blessure ou maladie), il faut prévenir l'entraîneur, par respect pour l'équipe et en raison des frais engagés par le club. **Un certificat médical devra obligatoirement être fourni**

BLEUETS FIGEAC GYM
1 Place Philibert Renaud
Espace François Mitterrand
46100 FIGEAC
☏ 07.49.66.90.18

Association loi 1901
N° SIRET 434 725 669 00023 / Code APE 9312Z
N° affiliation FFG - FFSA : 76046.057 - 46/06
N° agrément ministériel : 46S96-86
✉ bleuets.figeac.gym@gmail.com

Site Internet : http://club.sportsregions.fr/bleuets-figeac-gym

PARENTS / TUTEURS

Les représentants légaux doivent s'assurer que le cours a bien lieu, si l'enfant se rend à la salle d'entrainement seul. De plus, dans le cas où l'enfant n'est pas accompagné par un adulte jusqu'à la salle d'entrainement, il sera demandé **d'en informer le responsable du groupe en début d'année.**
Lorsqu'ils accompagnent l'enfant, ils doivent le confier au responsable du groupe ou son représentant avant de quitter la salle le temps de l'entrainement.
Les parents/tuteurs doivent venir chercher l'enfant dans la salle d'entrainement pour des raisons de sécurité. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter la salle sans présence d'un adulte référent.

En cas d'impossibilité, une décharge écrite et signée des parents/tuteurs sera exigée.

Nous demandons aux représentants légaux :
- **D'avertir de l'absence de l'enfant par mail à l'adresse bleuets.figeac.gym@gmail.com ou par sms au 07.49.66.90.18**
- De s'informer sur la vie du club, via les panneaux d'affichage, le site du club, les réseaux Facebook/Instagram et les communications faites par mail.
- De respecter les horaires de cours et ne doivent pas déranger le déroulement de la séance d'entrainement. **Les parents/tuteurs ne sont pas autorisés à assister aux séances d'entrainements sauf pour les groupes de Baby Gym.**
- De respecter les entraineurs et le personnel bénévole de l'association.
- D'assister à l'Assemblée Générale annuelle.
- **D'être à jour de la cotisation au moment de la remise du dossier d'inscription.** Un défaut de paiement entrainera l'annulation de l'inscription. Aucun remboursement en cours d'année n'est prévu sans justificatif valable (certificat médical, contre-indication médicale)
- De prendre connaissance du présent règlement et de faire le nécessaire pour que l'enfant puisse le respecter et l'appliquer également.

ENTRAINEURS / BENEVOLES

Tout responsable d'un groupe, qu'il soit salarié ou bénévole, doit :

- Arriver minimum 15min avant l'heure de son premier cours afin de préparer son espace et d'accueillir les enfants. Le quart d'heure prévu entre deux cours à pour but de faire le lien avec les familles et les gymnastes.
- Rassembler les membres de son groupe à un point de rassemblement choisi dans la salle d'entrainement et faire l'appel à l'aide des feuilles d'émargement fournies dès le début de la saison.
- S'assurer que les enfants respectent la tenue réglementaire imposée par le règlement intérieur : pas de bijoux, cheveux attachés, tenue adaptée et bouteille d'eau à disposition.
- Respecter également à avoir une tenue de sport adapté à sa fonction.
- Ne doit pas utiliser son téléphone portable ou tout autre appareil électronique, pendant l'entrainement, tout appel, prise de photo ou vidéo, à caractère personnel est interdit en présence des licenciés.
- Se doit d'être présent du début à la fin de la compétition avec la responsabilité des gymnastes et juges engagées, de l'accueil sur place au palmarès, en collaboration avec un chef de délégation désigné par le club.
- Donner les informations nécessaires sur les événements à venir de l'association, et doit s'assurer que les enfants partent avec au moins un responsable désigné sur leur feuille d'inscription avant leur départ de la salle.
- Faire respecter les consignes des Règles d'Or ainsi que du Règlement Intérieur du club. Il doit signaler aux membres du bureau tout comportement inapproprié que ce soit lors d'un entrainement, d'un stage ou d'une compétition.